

COINCHES

## Assainissement : le non-collectif pour l'Agglo

La compétence administrative en matière de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC) était confiée à l'ex-communauté de communes Fave, Meurthe et Galilée (CCFMG). La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV) a désormais pris le relais de cette opération qui se déroule en plusieurs étapes : visite avant travaux pour évaluer et rechercher le bon endroit de mise en place des cuves, signature d'une convention entre l'Agglo et les particuliers, montage du dossier de demande d'aide à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Au total, 78 installations seront mises aux normes sur les communes de Ban-de-Laveline, Coinches, Frapelle, Gemaingoutte, Combrimont et Pair-et-Grandrupt. L'ensemble des chantiers sera terminé pour la fin de l'année. Le coût total de l'opération s'élève à 868 690 € HT. Les études de la tranche 3 sont en cours et concernent cinq communes de l'ex-CCFMG, Wisembach, Bertrimoutier, Remomeix, Nayemont-les-Fosses et Entre-Deux-Eaux : 254 dossiers pour lesquels les visites de terrain sont déjà réalisées. La réunion de rendu des études est prévue fin 2017 et les travaux com-



Une microstation a été installée pour l'immeuble propriété de la commune situé rue de la Mairie.

menceront en 2018. La prévision financière de cette tranche est de l'ordre de 2 782 235 € HT (tout compris).

Patrice Fève, vice-président de la CASDDV et Alban Rodriguez, directeur adjoint du cabinet de David Valence, étaient en visite à Coinches sur le chantier de l'immeuble situé au 91 de la rue de la

Mairie (propriété de la commune) prévu pour accueillir trois logements. Le système retenu des eaux usées est une microstation pour un montant estimatif de travaux de 11 570 € HT. Après subventions déduites du Conseil départemental 88 et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, le reste à charge pour la commune sera de 4 300 € TTC.